



Assemblée générale

Distr.
GÉNÉRALE

A/C.2/52/5
22 octobre 1997
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS/ESPAGNOL

Cinquante-deuxième session
DEUXIÈME COMMISSION
Point 12 de l'ordre du jour

RAPPORT DU CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

Lettre datée du 21 octobre 1997, adressée au Président
de la Deuxième Commission par le Président par intérim
de l'Assemblée générale

J'ai l'honneur de vous communiquer ci-jointe, pour que votre Comité lui donne les suites qu'il jugera utiles, une lettre datée du 29 septembre 1997, qui m'a été adressée par le Président du Conseil économique et social, et à laquelle est jointe une lettre datée du 22 août 1997 adressée au Président du Conseil, concernant le retrait du Vanuatu de la liste des pays les moins avancés.

Le Président par intérim

(Signé) Manual TELLO

Annexe

LETTRE DATÉE DU 29 SEPTEMBRE 1997, ADRESSÉE AU PRÉSIDENT
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE PAR LE PRÉSIDENT DU CONSEIL
ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-jointe une lettre datée du 22 août 1997, concernant le retrait du Vanuatu de la liste des pays les moins avancés, adressée au Président du Conseil économique et social par le Premier Ministre du Vanuatu.

À sa 34 séance plénière, le 18 juillet 1997, le Conseil a adopté la décision 1997/223 dans laquelle il approuve les recommandations concernant la liste des pays les moins avancés qui figurent dans le rapport du Comité de la planification du développement sur sa trente et unième session. À l'alinéa a) de cette décision, le Conseil recommande, avec effet immédiat, le retrait du Vanuatu de la liste des pays les moins avancés.

Vous souhaiterez peut-être appeler l'attention de l'Assemblée générale sur cette question.

(Signé) Vladimir GALUSKA

Appendice

LETTRE DATÉE DU 22 AOÛT 1997, ADRESSÉE AU PRÉSIDENT DU CONSEIL
ÉCONOMIQUE ET SOCIAL PAR LE PREMIER MINISTRE DU VANUATU

Proposition de retrait du Vanuatu de la liste
des pays les moins avancés

Mon gouvernement prend note avec inquiétude de la proposition de retrait du Vanuatu de la liste des pays les moins avancés, formulée par le Comité de la planification du développement à l'issue de l'examen triennal réalisé lors de sa session de 1997.

Mon gouvernement prie instamment le Conseil économique et social de renvoyer à l'an 2000 l'examen du statut du Vanuatu par le Comité, compte tenu des raisons ci-après.

Nous avons le plus grand doute quant à la qualité des statistiques utilisées à cette occasion.

Nous n'avons pas été consultés lors du processus d'évaluation et nous n'avons pas été invités à formuler des observations sur les jugements qualitatifs qui auraient dû être faits, compte tenu des insuffisances constatées au niveau des statistiques disponibles et de la série d'indicateurs utilisée.

Le programme de réforme générale que nous venons de mettre au point porte essentiellement sur le renforcement des capacités nationales dans tous les secteurs, y compris celui du Bureau de statistique. Il sera ainsi possible d'obtenir des séries statistiques plus fiables, notamment en ce qui concerne le PIB, le PNB et les catégories sectorielles, l'espérance de vie, la mortalité, l'analphabétisme, la consommation d'énergie, le taux de scolarisation dans l'enseignement primaire et secondaire, l'emploi, la concentration des exportations, les apports en calories, indispensables pour évaluer objectivement notre situation en tant que membre du groupe des pays les moins avancés. Étant donné que ces statistiques devraient pouvoir encore être améliorées et affinées et compte tenu de notre souhait de participer pleinement et de façon constructive aux travaux du Comité, il nous semble, comme déjà indiqué ci-dessus, qu'une telle évaluation devrait être reportée à l'an 2000, où toutes les parties, y compris le Vanuatu, seront assurées de la fiabilité des résultats.

Nous espérons que vous accueillerez cette proposition avec bienveillance et compréhension.

Le Premier Ministre

(Signé) Serge Vohor RIALUTH
